



Dette cetelem via huissier, delai prescription

Par **katkot**, le **12/07/2013** à **10:47**

bonjour,

je viens de recevoir par LAR une mise en demeure d'un huissier pour le paiement de 10000€. ce dossier a déjà été confié à des huissiers lorsque j'habitais Paris, j'habite désormais Biarritz. j'ai remboursé mensuellement jusqu'en juin 2011, puis un jour l'huissier parisien m'appelle et me dit de ne plus les payer.... depuis aucune nouvelle. Aussi, puis-je considérer que ma dette est prescrite ? merci de votre précieuse aide !

Par **amajuris**, le **12/07/2013** à **11:44**

bjr,

s'il n'y a pas eu de procédure judiciaire pour vous condamner à payer, le délai de prescription est de 2 ans depuis le dernier acte ayant interrompu la prescription.

si votre dernier acte est votre paiement de juin 2013, la dette est prescrite depuis juin 2013. donc selon la date de la LRAR, l'huissier ne peut rien vous réclamer, donc vous n'avez pas à payer.

cdt

Par **pat76**, le **26/07/2013** à **16:34**

Bonjour

Il s'agit d'une dette suite à un crédit à la consommation?